



# Elia Group SA lance une offre avec droits (avec des droits de préférence extralégaux pour les actionnaires existants) de maximum 4.739.865 nouvelles actions, pour un montant maximum de € 590.113.192,50

**CE COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ, PUBLIÉ OU DISTRIBUÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS (Y COMPRIS SES TERRITOIRES ET POSSESSIONS, TOUT ÉTAT DES ÉTATS-UNIS ET LE DISTRICT DE COLUMBIA), NI DANS AUCUN AUTRE ÉTAT OU AUCUNE AUTRE JURIDICTION OÙ UNE TELLE DIFFUSION, PUBLICATION OU DISTRIBUTION SERAIT ILLÉGALE.**

**Avertissement : Investir dans des actions et négocier des droits de préférence comporte des risques économiques et financiers, comme c'est le cas pour tout investissement en actions. Avant d'investir dans les actions offertes ou de négocier des droits de préférence, les investisseurs sont invités à lire toutes les informations fournies dans le prospectus approuvé par la FSMA et disponible sur le site web d'Elia Group (<https://investor.eliagroup.eu/offering>), et en particulier les facteurs de risque qui y sont décrits. Plus précisément, les investisseurs potentiels doivent être conscients que le Groupe est soumis à de nombreuses réglementations et que ses revenus dépendent en grande partie de la méthodologie tarifaire applicable sur ses principaux marchés, laquelle est sujette à des changements potentiels et à des révisions périodiques. En outre, l'incapacité du Groupe à maintenir un équilibre entre la demande et l'offre d'énergie sur le réseau peut entraîner des délestages et avoir des conséquences négatives importantes. Par ailleurs, une dégradation de la notation de crédit d'Elia Group, d'Elia Transmission Belgium et/ou d'Eurogrid pourrait affecter leur capacité à accéder aux marchés des capitaux et avoir un impact sur leur situation financière. Les investisseurs doivent être en mesure de supporter le risque économique d'un tel investissement ou d'une telle négociation et de subir une perte totale ou partielle de leur investissement.**

Toute décision d'investir dans des titres dans le cadre de l'offre doit être basée sur toutes les informations fournies dans le prospectus et ses suppléments éventuels, le cas échéant. L'approbation du prospectus par la FSMA ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les nouvelles actions offertes. Les informations relatives aux coûts et à la fiscalité en rapport avec l'offre figurent dans ce communiqué de presse. Sous réserve d'exonérations et/ou de taux réduits, un précompte mobilier belge de 30 pour cent est en principe prélevé sur les dividendes versés sur les actions.



**BRUXELLES - Elia Group SA (la « Société » ou « Elia Group ») a annoncé aujourd'hui le lancement d'une offre publique aux actionnaires existants et aux détenteurs d'un droit de préférence extralégal (le « Droit de Préférence ») (« l'Offre avec Droits ») de maximum € 590.113.192,50 par le biais de l'émission d'un maximum de 4.739.865 nouvelles actions ordinaires à un prix d'émission de € 124,50 par action (les « Nouvelles Actions »), sur la base de 2 Nouvelles Actions par 29 actions existantes. Les Droits de Préférence qui ne sont pas exercés durant la période de souscription des droits (la « Période de Souscription des Droits ») seront convertis en un nombre égal de scrips (les « Scrips ») et seront mis en vente dans le cadre d'un placement privé à des investisseurs institutionnels (le « Placement Privé de Scrips » et pris conjointement avec l'Offre avec Droits, l'« Offre »).**

”

*Nous sommes à un moment charnière sur la voie de la neutralité climatique. Elia Group est au centre de ces changements. Au cours de la prochaine décennie, nous devons agrandir massivement notre infrastructure pour intégrer de grands volumes d'énergie renouvelable dans le réseau. Par ailleurs, l'électrification des secteurs de la mobilité et du chauffage est en cours, tandis que l'industrie accélère sa décarbonisation, ce qui nécessite également un renforcement substantiel de l'électrification. Notre stratégie de croissance s'est avérée payante par le passé et devient de plus en plus pertinente dans le contexte actuel. C'est ce qui nous a donné la confiance pour rejoindre les marchés financiers. – **Chris Peeters, CEO d'Elia Group***

“



L'objectif principal de l'Offre est de financer la croissance organique d'Elia Group et de soutenir la Société dans sa stratégie visant à accélérer la transition énergétique dans l'intérêt de la communauté. L'Offre renforcera le bilan d'Elia Group et soutiendra le financement des programmes d'investissement d'Elia Transmission Belgium et de 50Hertz (qui s'élèvent respectivement à € 4,0 milliards et € 5,6 milliards).

En cas de souscription intégrale de l'Offre, le produit de cette dernière, s'élevant à maximum € 590.113.192,50, sera utilisé principalement comme suit : € 300 millions pour financer (une augmentation de la part de capitaux propres d'Elia Transmission Belgium) les activités régulées et le programme d'investissement en Belgique, conformément au ratio de d'endettement défini dans le cadre réglementaire applicable en Belgique, et € 200 millions pour financer (via une augmentation de la part de capitaux propres d'Eurogrid GmbH) les activités régulées et le programme d'investissement en Allemagne. Le reste du produit de l'offre sera utilisé pour les besoins généraux d'Elia Group. Aucun montant minimum n'a été fixé pour l'offre.

À la clôture d'Euronext Brussels le 15 juin 2022, les actionnaires existants se verront attribuer un Droit de Préférence par action. Les Droits de Préférence seront négociables durant la totalité de la Période de Souscription des Droits sur Euronext Brussels, à condition qu'ils soient sous forme dématérialisée. Les détenteurs de Droits de Préférence peuvent souscrire aux Nouvelles Actions jusqu'au 23 juin 2022 (16h00 CET) selon les modalités définies dans le prospectus, à un prix de souscription de € 124,50 par Nouvelle Action et au ratio de 2 Nouvelles Actions pour 29 Droits de Préférence.

Tout Droit de Préférence qui n'est pas exercé à la fin de la Période de Souscription des Droits sera automatiquement converti en un nombre égal de Scrips et ces Scrips seront vendus à des investisseurs institutionnels par le biais d'un placement privé. Le placement privé devrait débuter le ou autour du 24 juin 2022 et se terminer à la même date.

La Société se réserve le droit de révoquer ou de suspendre l'Offre, après consultation avec les Souscripteurs (tel que défini ci-dessous), si (i) elle estime que les circonstances de marché rendraient l'Offre significativement plus difficile ou (ii) si la convention de souscription n'a pas été signée ou a été résiliée conformément à ses modalités et conditions.

Les actionnaires de référence d'Elia Group, Publi-T et Publipart, se sont déjà irrévocablement et inconditionnellement envers la Société à exercer tous les Droits de Préférence auxquels ils ont droit dans le cadre de l'Offre avec Droits et à souscrire au nombre correspondant de Nouvelles Actions, maintenant ainsi leur participation actuelle dans le capital d'Elia Group (de respectivement 44,82 % et 3,32 %).



## Principaux termes de l'Offre avec Droits

**Droits de Préférence** : Chaque action existante donnera à son détenteur droit à un Droit de Préférence. Le Droit de Préférence est représenté par le coupon n° 20. Les Droits de Préférence seront détachés des actions existantes le 15 juin 2022, à la clôture d'Euronext Brussels et, à condition qu'ils soient dématérialisés, seront négociables durant la totalité de la Période de Souscription des Droits sur Euronext Brussels sous le code ISIN BE0970178811.

**Ratio** : 2 Nouvelles Actions pour 29 Droits de Préférence (le « Ratio »).

**Prix d'émission** : € 124,50 par Nouvelle Action. Le Prix d'émission représente une décote de 12,94 % par rapport au cours de clôture du 14 juin 2022, (qui s'élevait à € 143,00). Sur la base du cours de clôture, le prix théorique ex-droit (« theoretical ex-right price » ou « TERP ») s'élève à € 141,81, la valeur théorique d'un Droit de Préférence à € 1,19, et la décote du Prix d'émission par rapport au TERP à 12,20 %.

**Période de Souscription des Droits** : La Période de Souscription des Droits aura lieu du 16 juin 2022 à 16h00 CET jusqu'au 23 juin 2022. À la fin de la Période de Souscription des Droits, les Droits de Préférence ne pourront plus être exercés ou négociés et, par conséquent, les demandes de souscription reçues après la fin de la période seront nulles.

**Procédure et coûts de souscription** : Sous réserve de restrictions de vente et de transfert, les investisseurs détenant des Droits de Préférence sous forme dématérialisée (y compris les actionnaires existants) peuvent, pendant la Période de Souscription des Droits, souscrire à titre irréductible aux Nouvelles Actions directement aux guichets de KBC Bank, CBC Banque, KBC Securities, BNP Paribas Fortis et Belfius Bank s'ils y possèdent un compte client, ou indirectement par l'entremise de tout autre intermédiaire financier. Les souscripteurs doivent s'informer des coûts que ces intermédiaires financiers pourraient leur facturer et qui seront à leur charge. Les actionnaires détenant des Droits de Préférence sous forme nominative doivent suivre les instructions qu'ils recevront de la Société. Sous réserve de restrictions de vente et de transfert, ils peuvent, durant la Période de Souscription des Droits, souscrire sans frais aux Nouvelles Actions.

**Placement Privé de Scrips** : Les Droits de Préférence qui n'auront pas été exercés durant la Période de Souscription des Droits seront convertis en un nombre égal de Scrips. Les Scrips seront offerts à des investisseurs institutionnels dans le cadre d'un placement privé qui devrait durer un jour et avoir lieu le 24 juin 2022. Le produit net de la vente de Scrips (le « Produit Net des Scrips ») (le cas échéant) sera réparti de manière proportionnelle entre tous les détenteurs de Droits de Préférence qui ne les ont pas exercés. Si le Produit Net des Scrips est inférieur à € 0,01 par Droit de Préférence non exercé, les détenteurs de Droits de Préférence qui ne les ont pas exercés n'ont pas droit à un quelconque paiement et, à la place, le Produit Net des Scrips sera transféré à la Société. Si la Société annonce que le Produit Net des Scrips est disponible pour distribution aux détenteurs de Droits de Préférence non exercés et que ces détenteurs n'ont pas reçu le paiement d'ici le 29 juin, ces derniers doivent contacter leurs intermédiaires financiers (à noter : les actionnaires nominatifs doivent contacter la Société).



**Admission à la négociation et placement de cotation des Nouvelles Actions** : prévu le 28 juin 2022 sur Euronext Brussels.

**Annonce des résultats** : Le résultat de la souscription avec Droits de Préférence sera annoncé dans un communiqué de presse le 24 juin 2022 ou aux alentours de cette date. Les résultats de l'Offre avec Droits (détaillant la souscription avec Droits de Préférence et avec Scrips), les résultats de la vente des Scrips et le montant dû aux détenteurs de Droits de Préférence non exercés (le cas échéant), seront publiés le 24 juin 2022 ou aux alentours de cette date.

**Paiement et remise des Nouvelles Actions** : Le paiement des souscriptions avec des Droits de Préférence dématérialisés est prévu le ou autour du 28 juin 2022 et sera effectué par prélèvement sur le compte du souscripteur à la même date de valeur (conformément aux procédures pertinentes applicables de l'intermédiaire financier concerné). Le paiement des souscriptions avec Droits de Préférence nominatifs s'effectuera par versement sur un compte bloqué de la Société. Le paiement devra être sur ce compte au plus tard le 23 juin 2022 (à 16h00 CET), comme indiqué dans la lettre d'instruction de la Société.

Le paiement des souscriptions effectuées dans le cadre du Placement Privé de Scrips est prévu le ou autour du 28 juin 2022 et sera effectué par remise contre paiement. Les Nouvelles Actions seront remises le ou autour du 28 juin 2022 sous la forme d'Actions dématérialisées (inscrites sur le compte titres du souscripteur) ou en tant qu'Actions nominatives inscrites dans le registre des actionnaires de la Société.

**Conventions de lock-up et de standstill** : La Société a marqué son accord sur un engagement de standstill pour une période de 180 jours calendrier après la première date de cotation des Nouvelles Actions (sauf en cas de consentement préalable des Souscripteurs). Publi-T a marqué son accord sur un engagement de lock-up pour une période de 90 jours après la clôture de l'Offre (sauf en cas de consentement préalable des Preneurs fermes).

**Taxation** : Le traitement fiscal dépend des circonstances individuelles de chaque investisseur et peut changer à l'avenir. Les dispositions générales sont incluses dans le prospectus. L'achat et la vente sur le marché secondaire des Actions ainsi que des Droits de Préférence avant la fin de la Période de Souscription des Droits sont assujettis à la taxe sur les opérations de bourse. En Belgique, le taux applicable est de 0,35 % et le montant total est plafonné à € 1.600 par opération et par partie.

**Droits aux dividendes** : Les Nouvelles Actions donneront droit à une part des résultats de l'exercice financier ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et des exercices suivants.

**Syndication** : BNP Paribas Fortis SA/NV et KBC Securities NV agissent en qualité de Coordinateurs Mondiaux Associés et de Chefs de file associés de l'Offre avec Droits, et Belfius Bank NV et Goldman Sachs International en tant que Chefs de file associés (collectivement, les « Souscripteurs »).



## Perspectives financières pour 2022

À la suite de l'Offre et sous réserve de la souscription totale à l'Offre, Elia Group s'attend à fournir un rendement ajusté des capitaux propres (RoE aj.<sup>1</sup>) pour 2022 dans la fourchette inférieure comprise entre 6,25 % et 7,25 %. Cette prévision ne tient pas compte d'éventuelles transactions de fusion et acquisition.

Davantage de détails concernant les perspectives financières pour 2022 sont disponibles dans le prospectus.

## Principaux facteurs de risque

L'information suivante est une sélection de risques clés qui, seuls ou associés à d'autres événements ou circonstances, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats d'exploitation et les perspectives de la Société. En général, la Société est soumise à trois catégories de risques :

*(i) Risques liés à l'environnement réglementaire dans lequel le Groupe opère :*

- le Groupe est soumis à un vaste ensemble de réglementations et ses revenus dépendent en grande partie de la méthodologie tarifaire applicable sur ses principaux marchés, qui est soumise à des changements potentiels et à des révisions périodiques ;
- les licences et les certifications des GRT nécessaires aux activités du Groupe peuvent être révoquées ou modifiées ; et
- par le biais de ses deux GRT, le Groupe est soumis à certaines obligations fiduciaires qui peuvent avoir un impact négatif sur son fonds de roulement.

*(ii) Risques liés aux activités du Groupe et à la continuité de l'approvisionnement :*

- l'incapacité du Groupe à maintenir un équilibre entre la demande et l'approvisionnement d'énergie sur le réseau peut entraîner un Délestage et avoir d'importantes conséquences négatives ;
- la réputation du Groupe peut être entachée dans diverses circonstances, y compris en cas de pénurie dans l'approvisionnement en énergie ou de transition énergétique plus lente que prévu ;
- le bénéfice futur du Groupe dépendra en partie de sa capacité à réaliser ses projets envisagés et de sa croissance organique (dépenses d'investissement contribuant à la RAB) qui, à son tour, dépend de sa capacité à obtenir les permis nécessaires sans encourir de coûts et/ou de retards importants ;
- le Groupe dépend d'un nombre limité de fournisseurs et de leur capacité à mener à bien des travaux d'infrastructure de bonne qualité en temps utile ;
- les événements imprévus et les perturbations de la continuité des activités, y compris par suite d'actes de terrorisme ou de sabotage, peuvent nuire aux résultats d'exploitation du Groupe ;

---

<sup>1</sup> Défini comme le résultat net attribuable aux actions ordinaires (actionnaires ordinaires) divisé par les capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires et ajusté pour les contrats futurs (réserves de couverture))



- la défaillance des technologies de l'information et de la communication (TIC), les cyberattaques, la sécurité des données et les problèmes de protection peuvent avoir un impact défavorable sur les résultats d'exploitation du Groupe ; et
- le Groupe est soumis à des lois environnementales et de zonage, ainsi qu'à des attentes et des préoccupations accrues de la part du public, ce qui peut nuire à sa capacité à obtenir les permis nécessaires et à réaliser son programme d'investissement prévu ou entraîner des coûts supplémentaires.

*(iii) Risques financiers et autres :*

- une révision à la baisse de la notation de crédit de la Société, d'ETB et/ou d'Eurogrid pourrait affecter leur capacité à accéder aux marchés de capitaux et impacter leur situation financière ; et
- diverses circonstances pourraient affecter la capacité de la Société à verser des dividendes ou à atteindre les objectifs de sa politique de dividendes.

*(iv) Risques lié aux Nouvelles Actions, aux Droits de Préférence et aux Scrips :*

- Le cours du marché des actions de la Société peut être volatil et baisser en dessous du Prix d'Émission ;
- L'augmentation de capital peut être inférieure au Prix d'Émission envisagé si l'Offre n'est pas souscrite intégralement et aucun montant minimum n'a été fixé pour l'Offre ; et
- Certains actionnaires importants de la Société, pourraient, après l'Offre, avoir des intérêts qui diffèrent de ceux de la Société et pourraient être en mesure de contrôler la Société, y compris le résultat de votes d'actionnaires.

## Prospectus

Tous les détails de l'Offre avec Droits seront inclus dans le Prospectus. Sous réserve de restrictions de vente, le Prospectus sera mis à la disposition des investisseurs sans frais en trois langues (néerlandais, français et anglais) à compter du 15 juin 2022, au siège d'Elia Group (Boulevard de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles, Belgique). Le Prospectus sera également rendu accessible sans frais aux investisseurs :

- Par BNP Paribas Fortis (BNP Paribas Fortis NV/SA, par demande par téléphone +32 2 433 41 13 (NL, FR and ENG) et sur son site internet [www.bnpparibasfortis.be/sparenenbeleggen](http://www.bnpparibasfortis.be/sparenenbeleggen) (NL) and [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) (FR));
- Par KBC Securities (KBC Securities NV/SA, par demande par téléphone +32 78 152 153 (NL), +32 78 152 154 (FR), ou +32 78 353 137 (ENG) et sur son site internet [www.kbc.be/elia2022](http://www.kbc.be/elia2022) (NL, FR and ENG));
- Par Belfius (sur son site internet [www.belfius.be/elia2022](http://www.belfius.be/elia2022) (NL and FR)).

Sous réserve de certaines conditions, le Prospectus sera également publié ici :

**<https://investor.eliagroup.eu/offering>**



## Échéancier prévu de l'Offre avec Droits

Approbation du Prospectus par la FSMA	T-1	14 juin 2022
Détachement du coupon n° 20 (représentant le Droit de Préférence) après la clôture des bourses	T	15 juin 2022
Publication du communiqué de presse sur le lancement et mise à disposition du Prospectus au public	T	15 juin 2022
Négociation des Actions « ex-Droits »	T+1	16 juin 2022
Ouverture de la Période de Souscription des Droits	T+1	16 juin 2022
Cotation des Droits de Préférence sur Euronext Brussels	T+1	16 juin 2022
Date de paiement pour les souscripteurs de Droit de Préférence nominatifs	T+8	23 juin 2022
Clôture de la Période de Souscription des Droits	T+8	23 juin 2022
Fin de la cotation des Droits Préférence sur Euronext Brussels	T+8	23 juin 2022
Annonce du résultat de la souscription avec Droits de Préférence dans un communiqué de presse	T+9	24 juin 2022
Placement privé accéléré des Scrips	T+9	24 juin 2022
Allocation des Scrips et souscription aux Scrips	T+9	24 juin 2022
Annonce des résultats de la souscription avec Droits de Préférence et Scrips et du Produit Net des Scrips (le cas échéant) dû aux détenteurs de coupons n° 20 dans un communiqué de presse et fin de la suspension de négociation des actions	T+9	24 juin 2022
Date de paiement pour les souscripteurs de Droits de Préférence dématérialisés	T+13	28 juin 2022
Réalisation de l'augmentation de capital	T+13	28 juin 2022
Remise des Nouvelles Actions aux souscripteurs	T+13	28 juin 2022
Cotation des Nouvelles Actions sur Euronext Brussels	T+13	28 juin 2022
Paiement aux détenteurs de Droits de Préférence non exercés	T+14	29 juin 2022





## **INFORMATIONS IMPORTANTES**

Ces documents ne sont pas destinés à être diffusés, publiés ou distribués, directement ou indirectement, aux Etats-Unis (y compris ses territoires et possessions, tout État des États-Unis et le district de Columbia), à l'exception des investisseurs institutionnels qualifiés (« QIB ») au sens de la Règle 144A en vertu du US Securities Act de 1933 (le « Securities Act »). Ces documents ne constituent pas ni ne font partie d'aucune offre ou sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis. Les Actions mentionnées dans le présent document n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en vertu du Securities Act.

Les Actions ne peuvent pas être offertes ou vendues aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou en vertu d'une exemption des, ou dans une transaction non soumise aux, exigences d'enregistrement du Securities Act. Il n'y aura pas d'offre publique de valeurs mobilières aux États-Unis.

Ces documents (et les informations qu'ils contiennent) ne sont pas destinés à la diffusion, la publication ou la distribution, directement ou indirectement, en tout ou en partie, à toute juridiction où une telle diffusion, publication ou distribution pourrait constituer une violation des lois ou réglementations pertinentes de ces juridictions.

Cette communication est distribuée et s'adresse uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni ; (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Order ») ; (iii) aux entités à forte valeur nette visées par l'article 49(2)(a) à (d) de l'Order ; et (iv) à d'autres personnes à qui elle peut légalement être communiquée (ces personnes visées aux (i), (ii), (iii) et (iv) ci-dessus étant collectivement désignées comme les « Personnes Pertinentes »).

Dans tout État membre de l'Espace économique européen autre que la Belgique et l'Allemagne, ces documents sont uniquement adressés aux et ne visent que les personnes dans les États membres de l'Espace économique européen (l'« EEE ») qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2 (e) du Règlement Prospectus (Règlement (UE) 2017/1129) (le « Règlement Prospectus ») et toute personne n'étant pas un investisseur qualifié ne devrait agir ou se fier à cette communication ou à l'un quelconque de ses contenus. En outre, au Royaume-Uni, ces documents sont uniquement adressés aux et ne visent que les personnes qui sont des investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus étant donné qu'il fait partie du droit national en vertu du European Union (Withdrawal) Act de 2018, et toute personne n'étant pas un investisseur qualifié ne devrait agir ou se fier à cette communication ou à l'un quelconque de ses contenus. Tout investissement ou toute activité d'investissement auquel ces documents font référence est accessible uniquement aux personnes pertinentes, et seules les personnes pertinentes seront tenues par toute invitation, offre, accord de souscrire, d'acheter ou autrement d'acquérir toute valeur mobilière auquel il est fait référence dans le présent document. Toute personne n'étant pas une personne pertinente ne devrait agir ou se fier à cette communication ou à l'un quelconque de ses contenus.

Ces documents ne constituent pas un prospectus et des investisseurs ne doivent souscrire à aucune action à laquelle ces documents font référence, sauf sur la base d'informations dans le prospectus mentionné ci-dessus.

Ces documents ne constituent pas ni ne font partie d'aucune offre ou sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières.



## À propos du groupe Elia

### Dans le top 5 européen

Le groupe Elia est un acteur clé dans le transport d'électricité. Nous veillons à chaque instant à l'équilibre entre production et consommation. Nous approvisionnons 30 millions d'utilisateurs finaux en électricité et gérons 19 192 km de liaisons à haute tension via nos filiales en Belgique (Elia) et dans le nord et l'est de l'Allemagne (50Hertz). Notre groupe figure ainsi parmi les 5 plus grands gestionnaires de réseau européens. Nous mettons un réseau électrique robuste et fiable à 99,99 % au service de la communauté et du bien-être socioéconomique. Nous voulons également servir de catalyseur à une transition énergétique réussie vers un système énergétique fiable, durable et abordable.

### Acteur de la transition énergétique

Nous stimulons l'intégration du marché européen de l'énergie et la décarbonisation de la société en développant les liaisons internationales à haute tension et en intégrant une part sans cesse croissante d'énergie renouvelable à notre réseau. En parallèle, nous optimisons en permanence nos systèmes opérationnels et développons de nouveaux produits de marché afin que de nouveaux acteurs de marché et technologies aient accès à notre réseau, ce qui facilite la transition énergétique.

### Dans l'intérêt de la communauté

Acteur central dans le système énergétique, le groupe Elia agit dans l'intérêt de la communauté. Nous répondons à la hausse rapide des énergies renouvelables en adaptant constamment notre réseau de transport. Nous veillons aussi à réaliser nos investissements dans les délais et les budgets impartis, tout en garantissant une sécurité maximale. Nous adoptons une gestion proactive des parties prenantes lors de la réalisation de nos projets : nous entamons une communication bilatérale avec tous les acteurs concernés dès le début du processus. Nous mettons également notre expertise à disposition du secteur pour construire le système énergétique de demain.

### Ouverture internationale

Outre nos activités de gestionnaire de réseau de transport, nous fournissons aussi des services de consultance à des clients internationaux via notre filiale Elia Grid International (EGI). Elia (Belgique) fait également partie du consortium Nemo Link qui exploite la première interconnexion électrique sous-marine entre la Belgique et le Royaume-Uni.

Le Groupe opère sous l'entité juridique Elia Group, une entreprise cotée en bourse dont l'actionnaire de référence est le holding communal Publi-T.

Plus d'informations : [eliagroup.eu](https://www.eliagroup.eu)

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

#### Investor Relations

Yannick Dekoninck | T +32 2 546 70 76 | M +32 478 90 13 16 |  
Stéphanie Luyten | T +32 2 546 74 29 | M +32 467 05 44 95 | [investor.relations@elia.be](mailto:investor.relations@elia.be)

#### Corporate Communication

Marleen Vanhecke | M +32 486 49 01 09 | [marleen.vanhecke@elia.be](mailto:marleen.vanhecke@elia.be)

#### Elia Group SA

Boulevard de l'Empereur 20 | 1000 Bruxelles | Belgique